

PARTIE 3

BILAN DES 18 PREMIERS MOIS DU QUINQUENNAT : LA POLITIQUE ENERGETIQUE

Si Emmanuel Macron bénéficie, au niveau international, d'une bonne réputation de défenseur de l'environnement, les résultats concrets tardent pour l'instant à venir. Le président français a frappé fort au début de son quinquennat en organisant le *One Planet Summit*, qui a réuni chefs d'Etat, organisations internationales et entreprises pour renforcer les engagements internationaux en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Cependant, il a aussi accumulé des déconvenues : échec à convaincre Donald Trump de demeurer dans l'accord de Paris, difficulté à imposer ses vues sur un prix plancher du carbone et une taxe carbone aux frontières de l'Europe, départ fracassant de Nicolas Hulot du ministère de l'écologie qui dénonce « *les petits pas* » incapables d'assurer une haute ambition face la « *tragédie climatique* ».

Un bilan s'impose. L'échéance des 18 premiers mois du quinquennat est une bonne étape d'observation que le Pacte civique (Atelier Démocratie-OCQD) a souhaité conduire.

Sommaire

1. le programme d'Emmanuel Macron, mesures comprises dans la loi, mesures nouvelles
2. un rapide retour sur la loi de transition énergétique de 2015
3. les actions engagées
4. les résultats à fin 2017
5. le contexte politico-médiatique
6. les conclusions

I. Le programme de campagne d'Emmanuel Macron

Dans le **programme officiel de la campagne présidentielle**, la transition énergétique et écologique tient assez peu de place. Elle est intégrée dans le titre : **Inventer un nouveau modèle de croissance** et on peut identifier les actions :

« *Nous lancerons un grand **Plan d'investissement de 50 milliards d'euros**. Ce plan sur 5 ans sera mis au service des qualifications de tous les citoyens, de **la transition écologique**, de la révolution numérique, de la modernisation des services publics et de la rénovation urbaine.*

Nous réoverons 1 million de logements mal isolés d'ici 2022 et en priorité ceux des propriétaires les plus modestes.

Nous ferons de la France le leader mondial de la recherche sur la transition environnementale. »

Au-delà du programme officiel, **l'analyse du site de campagne** donne plus d'indications :

- ✓ elles sont pour la plupart reprises du document Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) ; certains titres sont durcis ;
- ✓ Même si les propositions sont données dans le désordre, leur lecture fait néanmoins apparaître des orientations claires de la politique énergétique française qui sont d'ailleurs les mêmes depuis 2012 :
- ✓ Diminuer la consommation
- ✓ Développer les énergies renouvelables
- ✓ Aller vers l'arrêt de l'énergie produite à partir de combustibles fossiles
- ✓ Faire la jonction avec l'énergie nucléaire
 - En fixant une proportion à atteindre de 50% en 2025
 - En fixant les conditions de prolongation des centrales au-delà de 40 ans

Ces orientations sont différentes de celles de l'Allemagne qui prône aussi le développement des énergies renouvelable mais qui programme l'arrêt du nucléaire, le complément étant fait par l'énergie issue des combustibles fossiles.

II. Rapide retour sur la loi de transition énergétique de 2015

Votée en 2015¹, elle fixe des objectifs généraux, des objectifs chiffrés et deux outils permettant d'atteindre ces objectifs : la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE).

2.1 - Les objectifs généraux

Limiter la consommation d'énergie (dans les transports, dans les bâtiments, dans l'agriculture, dans l'industrie, dans la vie domestique...)

Construire un mix énergétique plus respectueux de l'environnement (utiliser des ressources locales, moins de déchets, plus d'énergies renouvelables, moins de combustibles fossiles, l'énergie nucléaire est la variable d'ajustement à la baisse)

2.2 - Les objectifs chiffrés

- ✓ Baisse de 40% des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990
- ✓ Baisse de 30% de consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012.
- ✓ Passer en 2030 la part des énergies renouvelables à 32% par rapport à la consommation finale ou à 40% par rapport à la production d'électricité
- ✓ Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à 2012
- ✓ Réduire la quantité de déchets mis en décharge de 50% en 2025 par rapport à 2012.
- ✓ Baisser la part du nucléaire dans la production électrique à 50% en 2025.

2.3 - La stratégie nationale bas carbone : SNBC

Découlant de la loi de 2015, la SNBC définit la démarche à suivre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle de la France, et atteindre l'objectif final de neutralité carbone en 2050. Elle définit des objectifs et des actions concrètes à réaliser dans les grands domaines d'activité émetteurs de GES :

¹ L'OCQD a suivi de près l'élaboration de cette loi : voir les rapports 2013, pages 15 à 20 ; 2014, pages 41 à 46.

- ✓ les transports qui représentent 30% des émissions de GES ;
- ✓ le bâtiment qui représente 19% des émissions de GES ;
- ✓ l'agriculture et la forêt qui représentent 20% des émissions de GES ;
- ✓ l'industrie qui représente 18% des émissions de GES ;
- ✓ la production d'énergie qui représente 10% des émissions de GES ;
- ✓ les déchets qui représentent 4 % des émissions de GES.

La stratégie doit être revue tous les 5 ans, pour rendre compte du budget carbone écoulé et fixer la nouvelle trajectoire, pour intégrer les nouvelles possibilités, les nouvelles technologies, pour rehausser l'ambition. La première révision est prévue en juin 2019.

2.4 - La programmation pluriannuelle de l'énergie : PPE

En complément de la SNBC, avec laquelle elle doit être compatible, la PPE fixe les étapes et propose des actions pour y arriver ; en effet les objectifs chiffrés font référence à des dates éloignées : 2025, 2030 et même 2050.

Elle propose des cibles pour 2023 et identifie des actions concrètes pour les atteindre dans un certain nombre de domaines clés. Il s'agit d'un processus revu tous les 3 ans.

La loi décrit la PPE 2016-2023. Le gouvernement Philippe a décidé de revoir cette PPE avec une révision 2018-2023 et une nouvelle programmation 2023-2028 qui seront décrites au chapitre 3.6.

III. Les principales actions engagées

3.1 - Le Plan climat

Très tôt, le 6 juillet 2017, Nicolas Hulot annonce **le Plan climat** qui présente la vision et l'ambition du gouvernement pour poser les bases d'un nouveau modèle de prospérité plus économe en énergie et en ressources naturelles ; il constitue un programme d'actions pour tout le quinquennat et à cette fin comprend des mesures précises mais aussi définit les grandes orientations.

Rendre l'Accord de Paris irréversible.

Faire progresser le droit de l'environnement : la France proposera à l'ONU le Pacte Mondial pour l'environnement dès septembre.

Mobiliser la société : les citoyens pourront participer aux actions sur le climat avec notamment un budget participatif.

Faire de la France le N° 1 de l'économie verte et renforcer la mobilisation internationale sur le dérèglement climatique.

Dessiner des solutions d'avenir avec la recherche : renforcer les dispositifs d'attractivité et de coopération scientifique.

Faire de Paris la capitale de la Finance verte : promotion des labels de finances vertes et prise en compte des risques climatiques dans la régulation financière.

Soutenir les acteurs non gouvernementaux engagés pour le climat : la France accueillera ceux qui veulent agir pour le climat et leur donnera l'occasion de poursuivre leur mobilisation à l'occasion des COP23 et COP24.

Accompagner les pays en développement dans la lutte contre le dérèglement climatique : la France s'engagera pleinement pour soutenir la reconstitution des deux fonds des mécanismes financiers de l'Accord de Paris (Fonds pour l'environnement mondial et Fonds vert pour le climat)

Améliorer le quotidien de tous les Français

Développer une mobilité propre et accessible à tous : prime pour remplacer un véhicule non éligible aux normes *Crit'Air* par un véhicule moins polluant.

Eradiquer la précarité énergétique en 10 ans : aider les propriétaires et locataires à faire disparaître en 10 ans les passoires thermiques.

Consommer plus responsable : Aider les zones d'habitation qui souhaitent produire et consommer leurs propres énergies renouvelables : solaire, biogaz...

Placer l'économie circulaire au cœur de la transition énergétique : aider les entreprises afin de diviser par deux les déchets mis en décharge et d'avoir 100% de recyclage du plastique en 2025.

En finir avec les énergies fossiles et s'engager dans la neutralité carbone

Produire une électricité sans carbone : accompagner les territoires concernés par la fin de la production d'électricité issue du charbon ; simplifier le développement des énergies en mer, de la géothermie, de la méthanisation. Mettre fin à l'importation de produits qui conduisent à la destruction des trois grandes forêts tropicales (Amazonie, Asie du SE, Congo).

Laisser les énergies fossiles dans le sous-sol : les projets d'exploration d'hydrocarbures seront interdits afin qu'à l'horizon 2040, la France ne produise plus de pétrole, de gaz, de charbon.

Atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 : viser un équilibre entre les émissions de l'homme et la capacité des écosystèmes à absorber le CO₂.

Mettre fin à la vente de voitures émettant des GES d'ici 2040.

3.2 – La fiscalité carbone

Introduite en 2014 à un taux de 7 euros la tonne de CO₂, la taxe carbone a depuis progressé chaque année pour atteindre **30,5 euros en 2017**. Elle s'applique aux combustibles et aux carburants que nous utilisons dans la vie quotidienne, au prorata des émissions de CO₂ qu'ils génèrent.

Elle n'est ainsi pas directement « visible », car incorporée dans d'autres taxes (et principalement dans la « taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ») prélevées chaque année par les Douanes.

Nous payons donc la taxe carbone depuis 2014, mais **sans trop le savoir**. Du fait de la forte baisse des cours du pétrole sur les marchés internationaux, cette imposition est en effet restée indolore pour les contribuables jusqu'à l'automne 2018 : le recul des prix hors taxe a été plus prononcé que la hausse de la taxe ; opposé à une conception « *punitive* » de l'écologie, le gouvernement sous la présidence Hollande n'a guère communiqué sur ce point.

L'arrivée de Nicolas Hulot au gouvernement a changé la donne. La première loi de finances du quinquennat prévoit en effet une accélération de la montée en régime de la taxe carbone et **un alignement complet de la fiscalité du diesel sur l'essence d'ici 2022**.

**Prix des produits énergétiques d'origine fossile consommés par les ménages :
Variations 2014 à 2017 et impact des mesures de la loi de finances 2018**

	2014	2017	Variation En %	Impacts des mesures fiscales en 2018	
				Centimes/L	% de var
GAZOLE (€/L)					
Prix TTC dont :	1,29	1,23	-4,1%	7,6	6,2%
- Taxes	0,64	0,74	14,5%	7,6	10,3%
- Prix HT	0,64	0,50	-22,8%	-	-
ESSENCE-SP95 (€/L)					
Prix TTC dont :	1,48	1,38	-7,0%	3,9	2,8%
- Taxes	0,85	0,88	3,1%	3,9	4,4%
- Prix HT	0,63	0,50	-20,8%	-	-
FIOUL DOMESTIQUE (€/L)					
Prix TTC dont :	0,86	0,74	-13,9%	4,5	6,1%
- Taxes	0,20	0,24	21,2%	4,5	18,5%
- Prix HT	0,66	0,50	-24,5%	-	-
GAZ NATUREL (€/100m3)					
Prix TTC dont :	56,46	50,90	-9,9%	3,6 (€/100m3)	7,1%
- Taxes	10,90	14,28	31,0%	3,6 (€/100m3)	25,2%
- Prix HT	45,56	36,61	-19,6%	-	-

Source : Chaire économie du climat, Policy Brief N°2018-01 (janvier 2018)

La loi de finances 2018 détaille également les tarifs de la **fiscalité énergétique jusqu'en 2022** : rattrapage total de la fiscalité diesel et montée de la taxe carbone à 86,2 euros par tonne la même année. La taxe carbone devait dépasser en 2019 la valeur de référence du CO₂ établie il y a quelques années par la Commission Quinet (qui préconisait une montée graduelle jusqu'à 100 €/t en 2030).

Enfin, la loi de finances élargit les subventions à l'achat de voitures moins polluantes, prolonge d'un an le crédit d'impôt pour la transition énergétique, et surtout généralise le « **chèque énergie** ».

A partir de novembre 2018, la hausse du prix du gasoil (et de l'essence) provoquée par la hausse du prix du baril, l'accélération de la taxe carbone et la convergence essence-diesel a été à l'origine du mouvement dit des « gilets jaunes » et conduit au **retrait pur et simple de l'augmentation de la fiscalité écologique en 2019**.

3.3 - Le Plan de rénovation énergétique des bâtiments

Il a été présenté le 26 avril 2018 par Nicolas Hulot, ministre de la transition écologique et solidaire et Jacques Mézard, ministre de la cohésion des territoires.

Il fait de la rénovation de 500 000 logements par an une priorité nationale et met l'accent sur les aides appliquées aux foyers les plus modestes.

Le secteur du bâtiment représente 45 % de la consommation d'énergie finale, 27 % des émissions de gaz à effet de serre, 7 millions de logements sont mal isolés.

Il fixe trois objectifs : 15 % d'économies d'énergie d'ici 5 ans pour le parc immobilier de l'État, 100 000 *passoires thermiques* rénovées par an dans le parc social, avec l'objectif de les éradiquer d'ici la fin du quinquennat et, à l'horizon 2050, une rénovation complète de l'ensemble du parc au niveau *bâtiment basse consommation* (BBC).

Ce plan représente plus de 14 milliards d'euros de soutien public en investissements et en prime sur le quinquennat, qui seront complétés par plus de 5 milliards d'euros de certificats

d'économie d'énergie directement utilisés pour financer le plan rénovation. Il est issu de plus de trois mois de concertation, de novembre 2017 à janvier 2018, avec tous les acteurs concernés, et de plus de 550 contributions recueillies en ligne.

Remplacement du Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE) par une prime forfaitaire

Le plan comprend une feuille de route en 4 axes, 12 actions et 32 mesures. Parmi les 32 mesures du plan, la mesure phare est la **création en 2019 d'une prime forfaitaire** par type d'équipement pour remplacer le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE). Le plan veut aussi agir sur **la formation des professionnels et le contrôle des travaux** en améliorant le label RGE (reconnu garant de l'environnement), qui permet d'identifier les professionnels compétents pour réaliser des travaux de rénovation énergétique.

Un fonds de garantie pour les ménages modestes

Ce fonds sera financé par EDF grâce au dispositif des certificats d'économies d'énergie, pour un montant de 57 millions d'euros sur trois ans.

Des diagnostics de performance énergétique plus fiables

Le plan veut aussi fiabiliser l'étiquette énergie qui synthétise le diagnostic de performance énergétique (DPE) de leur logement. Outre le contrôle renforcé des diagnostiqueurs dès le printemps, le DPE sera techniquement fiabilisé et rendu opposable d'ici mi-2019. Des aides et incitations pourront alors être assises sur le diagnostic.

5,4 milliards pour le logement social

Les moyens de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah) seront renforcés de 1,2 milliard d'euros sur 5 ans pour rénover 375 000 logements de ménages aux revenus modestes. Pour le logement social, 3 milliards de prêts bonifiés sur 5 ans seront accordés aux bailleurs sociaux pour la rénovation de 500 000 logements pour la période 2018-2020. Les obligations des certificats d'économies d'énergie (CEE) ont été quasiment doublées pour atteindre 5 milliards d'euros d'aides directes pour les travaux de rénovation des bâtiments, avec une part réservée aux foyers aux revenus les plus modestes. Et 200 millions d'euros sur trois ans, pour l'innovation, la formation et la solidarité grâce aux programmes (CCE).

4,8 milliards pour les bâtiments publics

Pour les bâtiments publics, 1,8 milliard d'euros seront consacrés sur cinq ans à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments de l'État. Les collectivités territoriales disposeront de 3 milliards d'euros du Grand Plan d'investissement, dont 2,5 milliards d'euros de prêts et d'avances de la Caisse des dépôts, pour la rénovation de leur parc, écoles, crèches, hôpitaux...

3.4- Autres actions

Nous évoquerons brièvement deux autres chantiers lancés par le Ministère de l'écologie :

La feuille de route de l'économie circulaire

Dévoilé le 23 avril 2018 par le Premier ministre et la secrétaire d'Etat Brune Poirson après cinq mois de concertation et de réflexion, ce document expose 50 mesures dont on retiendra :

- La mise en place, en 2020, d'un indice de réparabilité des produits électriques, électroniques et électroménagers, qui permettra au consommateur d'identifier la facilité de réparation du produit

- La simplification du tri et l'extension de la collecte des bouteilles en plastique et des canettes
- Des aménagements fiscaux (TVA, TGAP²) favorisant le recyclage
- La création de nouvelles filières de responsabilité élargie du producteur (REP) pour les emballages et l'incitation au « réemploi solidaire » par l'ESS (économie sociale et solidaire)
- L'accompagnement de 2000 entreprises, d'ici 2020, pour réduire leur consommation de ressources et leurs déchets (dispositif « *TPE et PME gagnantes sur tous les coûts* » de l'ADEME).

Ces mesures furent en général bien accueillies par les ONG, même si, à leur avis, elles ne vont pas assez loin.

Le plan hydrogène

Présenté le 1^{er} juin 2018 par Nicolas Hulot devant les principaux acteurs de la filière, le plan de déploiement de l'hydrogène est organisé autour de 3 axes :

- Créer une filière industrielle décarbonée (en utilisant l'électrolyse de l'eau)
- Développer des capacités de stockage des énergies renouvelables
- Développer des solutions zéro émission pour les transports routiers, ferrés, fluviaux, etc.

Ce plan sera doté d'une enveloppe de 100 M€ sur le quinquennat ; l'ADEME est chargée de le piloter et d'accompagner les projets et les expérimentations des acteurs de la filière.

Globalement, les axes de travail ont été jugés pertinents, mais les moyens mis en œuvre faibles.

3.5 - Le Débat Public pour la PPE 2018

La loi pour de la transition énergétique de 2015 prévoit la révision de la PPE d'ici fin 2018. Rappelons que la première PPE a été approuvée en 2016 par [décret](#). Elle est révisée en 2018, puis tous les cinq ans. Par exception, la première programmation porte sur deux périodes successives de respectivement trois et cinq ans, soit 2016-2018 et 2019-2023

Le gouvernement Philippe a décidé que, en plus des consultations habituelles, un [débat public](#) sur la révision de la PPE pour les périodes 2018-2023 et 2024-2028 serait lancé du 19 mars au 26 juin 2018 et serait organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Les **objectifs** fixés en sont : informer le public sur la PPE, lui permettre de s'exprimer et éclairer l'Etat, maître d'ouvrage de la PPE.

Les **enjeux** sont :

- ✓ **comprendre** (où en est-on des objectifs prévus ?) ;
- ✓ **agir** (réunir les conditions sociales, territoriales, environnementales et économiques permettant de poursuivre et d'accélérer la transition énergétique) ;
- ✓ **choisir** (trajectoires pour les différentes sources d'énergie, politique de recherche et d'innovation) ;
- ✓ **gouverner** (prendre les décisions stratégiques).

² Taxe générale sur les activités polluantes.

Un « **kit** » très élaboré a été mis à la disposition des acteurs ; il comprend notamment le *dossier du maître d'ouvrage, l'avis du CESE, la charte du débat*, un film de présentation, etc.

Les possibilités d'**expression** ont été très diverses :

Plateforme contributive permettant :

- ✓ de répondre au questionnaire (11 000 réponses reçues)
- ✓ de déposer des contributions (cahiers d'acteurs³ et points de vue, ouverts aux individuels et organisations)
- ✓ de poser des questions à la CNDP, ou au Gouvernement
- ✓ de débattre (avis et commentaires, classés par thème)

12 ateliers d'information et de controverse organisés par la CNDP : par exemple : nucléaire et PPE ou acceptabilité des énergies renouvelables.

92 réunions publiques, réunissant 8 000 participants dans toutes les régions, labellisées CPDP, à l'initiative des collectivités, associations, syndicats d'énergie, parlementaires, universitaires ...

Innovation majeure, **un panel citoyen, le G400** : citoyens ordinaires non spécialistes des questions énergétiques, **tirés au sort** au début du débat, ils ont été tenus informés des échanges, et se sont réunis à Paris le 9 juin pour débattre et voter sur les questions soulevées par le questionnaire.

Principaux **thèmes** mis en débat :

- ✓ Faut-il développer les véhicules électriques ?
- ✓ Quel type de chauffage favoriser dans les bâtiments ?
- ✓ Quelle position par rapport aux diverses énergies renouvelables ?
- ✓ A quelle date arriver à 50% d'électricité nucléaire ?
- ✓ Faut-il, avant 2028, prononcer d'autres fermetures que celle de Fessenheim, décider de la construction de nouvelles tranches EPR ?

Le **résultat du vote**⁴ du G400 le 9 juin est très éclairant :

« Sur 450 citoyens, 43% souhaitent maintenir l'objectif de réduction du nucléaire à 50% dans le mix électrique en 2025 et plus de 60 % au maximum à l'horizon 2030. Ils sont 68 % à ne pas vouloir de construction de nouvel EPR, 73% à ne pas soutenir le prolongement des réacteurs nucléaires à 50 ans, et autant à souhaiter la fermeture de réacteurs, en plus de Fessenheim, dans les 10 prochaines années.

Les réponses des 11 150 personnes ayant répondu au questionnaire sont significativement différentes : 44% souhaitent passer en 2035 l'objectif de réduction du nucléaire à 50% dans le mix électrique. Ils sont 46% à souhaiter la construction de nouveaux EPR avant 2028, 45%

³ 193 cahiers d'acteurs ont été déposés, **dont celui du Pacte civique (n° 146)**

⁴ D'après un communiqué de *France Nature Environnement*.

à souhaiter la prolongation de réacteurs nucléaires au delà de 50 ans et 49% à souhaiter la fermeture d'autres réacteurs que Fessenheim avant 2028.

La diversité des modes de débat a permis l'expression d'un large spectre d'opinions : très forte mobilisation des partisans du nucléaire par internet, grande implication des professionnels de l'énergie, des élus de terrain et des associations dans les réunions publiques, implication réelle de citoyens non-spécialistes lors du G400 et dans certaines rencontres locales. Globalement, il ressort du débat public les éléments suivants :

Concernant la gouvernance d'ensemble de la politique énergétique le sentiment est partagé que la France a pris du retard et qu'elle doit accélérer ses efforts sur les points suivants :

- ✓ Les participants estiment que les politiques publiques sont peu lisibles et manquent de cohérence, entre ministères et entre les différents niveaux de décision.
- ✓ Ils considèrent qu'une meilleure coordination des politiques européennes est incontournable.
- ✓ Ils regrettent l'absence d'indicateurs, sinon consensuels du moins partagés, concernant l'évolution des scénarios de consommation, le niveau d'export import d'énergie, le coût des énergies et l'emploi.
- ✓ Le public manifeste son attachement à l'indépendance énergétique et à une énergie à coûts maîtrisés.
- ✓ Il considère que les efforts aujourd'hui sont inégalement répartis et qu'ils pèsent davantage sur les catégories populaires et les locataires, qui ont en outre moins accès que d'autres aux aides publiques en faveur de la transition énergétique.
- ✓ L'introduction de la concurrence ne semble pas, à ses yeux, avoir produit des bénéfices

Sur le fond des politiques elles-mêmes

- ✓ Le consensus est général sur la priorité absolue que constitue la lutte contre le changement climatique et les émissions de gaz à effet de serre.
- ✓ Une majorité de participants estime, au-delà des ajustements nécessaires, que la PPE à venir devrait respecter l'équilibre global prévu par la loi de transition énergétique de 2015.
- ✓ La réduction des consommations d'énergie devrait être prioritaire notamment en matière de bâtiment et de mobilité.
- ✓ L'offre énergétique à venir en matière de chauffage et de transports devrait s'adapter à la ressource des territoires et à la diversité des usages : la biomasse et le biogaz devraient notamment y trouver leur place.
- ✓ Le public a manifesté son intérêt pour le développement de l'innovation en matière de stockage et d'hydrogène.
- ✓ Le report de certains usages des fossiles vers d'autres énergies, nécessaire, positive et inévitable ne doit cependant pas aboutir à une explosion des consommations électriques.
- ✓ L'objectif d'augmentation de la part des énergies électriques renouvelables est soutenu. La réduction de la part du nucléaire à 50% doit être maintenue mais pour tenir cet objectif le grand public est attaché à des dates bien plus rapprochées que les professionnels du secteur.

✓ Le développement des énergies renouvelables, globalement approuvé, est soumis de la part du public à de fortes exigences critiques : quant à leurs impacts environnementaux, locaux ou globaux, quant à la répercussion de la baisse de leur coût sur le soutien public, quant aux conditions et à la transparence des décisions d'implantation locale.

Le calendrier prévoit :

- ✓ La rédaction de la version 1 de la PPE par la DGEC (Direction générale énergie climat) du Ministère de la transition écologique et solidaire et présentation par le Président de la République le 27 novembre 2018.
- ✓ Après consultations diverses, publication finale au 2^o trimestre 2019.

3.6 – PPE 2018-2028 (version présentée par le Président de La République le 27 novembre 2018)

La PPE fixe les priorités d'actions des pouvoirs publics dans le domaine de l'énergie afin **d'atteindre la neutralité carbone en 2050**. En cela, elle fixe le cap pour toutes les filières énergétiques qui pourront constituer de manière complémentaire **le mix énergétique de demain**. Elle peut se décliner en : impact sur la vie des Français en 2023, orientations stratégiques pour l'énergie et le climat, objectifs et moyens pour satisfaire ces orientations

Impacts sur la vie des Français en 2023

- ✓ 2.5 millions de logements rénovés (rénovations performantes ou très performantes)
- ✓ Remplacement de 10 000 chauffages charbon (sur 20 000) et de 1 million de chaudières fioul (sur 3 millions) par du chauffage plus performant
- ✓ 9.5 Millions de logements chauffés au bois avec un appareil efficace
- ✓ 3.4 millions d'équivalents logements raccordés à un réseau de chaleur
- ✓ 1.2 millions de voitures particulières électriques (et hybrides rechargeables) en circulation et 10 000 points de recharge publics
- ✓ 1 million de Français ayant bénéficié d'une aide pour changer de véhicule
- ✓ Toutes les centrales électriques à charbon arrêtées
- ✓ 2 réacteurs nucléaires arrêtés (Fessenheim)
- ✓ 65 000 à 100 000 sites photovoltaïques en autoconsommation
- ✓ Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 15% entre 2015 et 2023

Orientations stratégiques pour l'énergie et le climat

Production d'énergie

- ✓ **Fermeture des dernières centrales à charbon** d'ici 2022 et aucune autorisation donnée pour des projets de centrales électriques utilisant des combustibles fossiles.
- ✓ **Doublement des capacités installées d'énergies renouvelables électriques** d'ici 2028 avec le lancement d'une dizaine d'appels d'offres par an.
- ✓ Atteindre une **part du nucléaire au sein du mix électrique de 50% à l'horizon 2035** soit la fermeture de 14 réacteurs d'ici 2035 avec la fermeture des 2 réacteurs de Fessenheim en 2020 et de 4 à 6 réacteurs supplémentaires d'ici 2030.

- ✓ Poursuivre l’instruction des diverses options qui permettront de garantir la **sécurité d’approvisionnement** sur le long terme et notamment l’option de construire de nouveaux réacteurs nucléaires.
- ✓ Augmenter de 40 à 59% la production de **chaleur renouvelable** et porter à 10% la part du **gaz renouvelable** dans la consommation de gaz sous l’hypothèse d’une forte baisse des coûts.

Bâtiments

- ✓ Améliorer drastiquement l’**efficacité des moyens de chauffage** avec pour objectif de remplacer 1 million de chaudières fioul d’ici 2023.
- ✓ **Rénover 500 000 logements par an** dont la moitié occupés par des ménages modestes avec la poursuite du Crédit d’impôt pour la transition énergétique (CITE) étendu aux propriétaires bailleurs et pour les ménages modestes transformé en prime versée par l’ANAH.

Transports

- ✓ Décarboner l’énergie consommée par les véhicules et adapter les infrastructures pour arriver en 2040 à **100% de ventes de véhicules zéro émission**.
- ✓ Améliorer la **performance énergétique** des véhicules avec un objectif ambitieux de 4 L /100 km en 2030
- ✓ Porter la prime à la conversion à 1 million de bénéficiaires d’ici 2022, afin d’atteindre un **parc de véhicules électriques de 4.8 millions** en 2028.

Industrie

- ✓ Diminuer la part des énergies fossiles en visant 38% de chaleur renouvelable.
- ✓ Renforcer l’économie circulaire.
- ✓ Généraliser l’éco-conception des produits.

Forêt

- ✓ Conserver et renforcer les puits de carbone dans la filière forêt-bois en la gérant de manière active et durable.

Objectifs et trajectoires, comparaisons avec la PPE 2016

Objectif n° 1 : réduire la consommation d’énergie

Par rapport à la consommation 2012, on prévoit de la réduire de 7% en 2023 et 14% en 2028. Le PPE 2016 prévoyait de réduire de 12% en 2023 et 20% en 2030.

Cette réduction se fera essentiellement :

- ✓ dans le bâtiment par mise en œuvre des mesures décrites en 3.3 « Plan de rénovation énergétique des bâtiments » ;
- ✓ dans l’industrie, par l’élargissement des mécanismes déjà existants : Certificats d’Economie d’Energie (CEE), et prêts écoénergie.

Objectif n°2 : Tourner le dos aux énergies fossiles

Pourcentage de baisse par rapport la consommation 2012 :

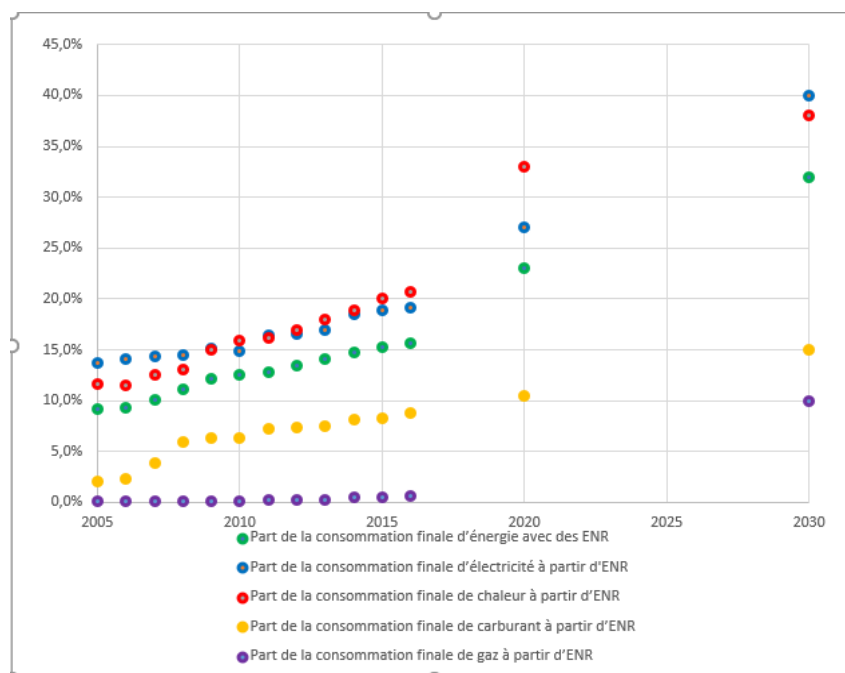
	PPE 2016-2023		PPE 2018-2028	
	2018	2023	2023	2028
Gaz	-9	-16	-6	-19

Fioul	-15	-24	-19	-35
Charbon	-26	-37	-66	-80

L'effort principal est mis sur le charbon, mais les baisses sont aussi significatives pour le gaz et le fioul.

Objectif n°3 : Diversifier le mix énergétique en développant les énergies renouvelables et en réduisant le parc nucléaire

Développement des énergies renouvelables (EnR)



Evolution des EnR de 2005 à 2016 et prévisions 2020 et 2030

On vise à produire en 2030, 32% de notre énergie à partir des EnR soit 40% de la production d'électricité, 38% de la production de chaleur ; 15% de la consommation de carburant et 10% de la production de gaz. Pour cela il faut :

✓ augmenter par rapport à 2017 les EnR électriques de 50% en 2023, puis encore 50% en 2028 ; les EnR chaleur de 40% en 2028, multiplier par 5 les EnR gaz, et par 2.5 les EnR chaleur.

Pour l'électricité, les filières principales pour atteindre l'objectif sont l'hydroélectricité, l'éolien terrestre et en mer, le solaire photovoltaïque et la méthanisation ; leur évolution en puissance installée serait :

GW	2017	2023	2028
Eolien terrestre	13.6	24.6	34.1 à 35.6
Eolien en mer		2.4	4.7 à 5.2
Solaire PV	7.7	20.6	35.6 à 44.5
Méthanisation		0.27	0.34 à 0.41
Hydro-électricité	25.5	25.7	26.4 à 26.7
Total	48.7	74	102 à 113

Pour y parvenir, on passera les dépenses annuelles de 5 milliards d'euros à 8 milliards dont 28% sur les nouveaux projets qui sont 10 fois plus compétitifs que les actuels.

On poursuivra les mesures de simplification pour réduire coûts et délais.

L'éolien en mer ne montera en puissance que dans la 2^{ème} partie de la PPE.

Les fortes baisses de cout permettront de développer les EnR avec des soutiens publics limités.

La géothermie et la biomasse seront réservées à la production de chaleur car ils ne sont plus compétitifs pour l'électricité.

Réduction de l'électricité d'origine nucléaire

La part du nucléaire dans la production d'électricité sera réduite à 50% d'ici 2035 (au lieu de 2025 initialement prévu) sans nouveau projet de centrales thermiques et ne conduira pas à une augmentation des gaz à effet de serre (GES).

Cette évolution implique l'arrêt de 14 réacteurs d'ici 2035. L'arrêt des 2 réacteurs de Fessenheim est programmé au printemps 2020 quel que soit le calendrier de mise en service de l'EPR de Flamanville. Les autres seront arrêtés au plus tard entre 2029 et 2035. Il n'y aura aucune fermeture complète de site pour limiter les conséquences économiques et sociales pour le territoire.

De nouvelles capacités nucléaires n'apparaissent pas nécessaires pour le système électrique avant 2035 environ. Au-delà, se pose la question de la production d'électricité **décarbonée** à construire pour remplacer le parc nucléaire existant. En l'état actuel des connaissances, on ne sait pas encore qui sera le plus compétitif entre le nucléaire et les EnR couplées au stockage. La décision ou non de lancer un nouveau programme électronucléaire devrait être prise mi 2021.

Commentaires sur la PPE

La PPE n'est pas en contradiction avec les conclusions de la Commission Nationale du Débat Public.

Les orientations restent voisines de celles de la PPE 2016-2023 mais les libellés des objectifs et les actions engagées précisent mieux les orientations.

La réduction des consommations d'énergie reste prioritaire.

Le nouveau libellé de l'objectif n°2 « **Tourner le dos aux énergies fossiles** » fixe mieux cette orientation qui auparavant était englobée dans « développer l'efficacité énergétique, réduire la consommation d'énergie ». Les objectifs sont plus réalistes pour le gaz et le pétrole, mais beaucoup plus ambitieux pour le charbon.

Les Enr et le nucléaire sont traités dans le même objectif « Diversifier le mix énergétique en développant les EnR et en réduisant le parc nucléaire », indiquant par-là que la réduction de l'une est conditionnée par la montée en puissance de l'autre. L'avenir du parc nucléaire était peu traité dans la PPE 2016 se contentant de fixer un objectif impossible à tenir - passer à 50% en 2025 - et de fermer Fessenheim. Le gouvernement est soucieux de préserver la sécurité d'approvisionnement sans recours aux énergies fossiles et visiblement se donne une durée d'observation de la montée en puissance des EnR et du retour d'expérience de l'EPR pour décider de la suite à donner au parc nucléaire.

IV. Les résultats à fin 2017

4.1 - Emissions de GES

Les résultats 2017 sont décevants ; en effet, le principal indicateur à savoir la quantité de GES émise croit de 2% en 2017 par rapport à 2016 au niveau de 466 millions de tonnes équivalent CO₂.

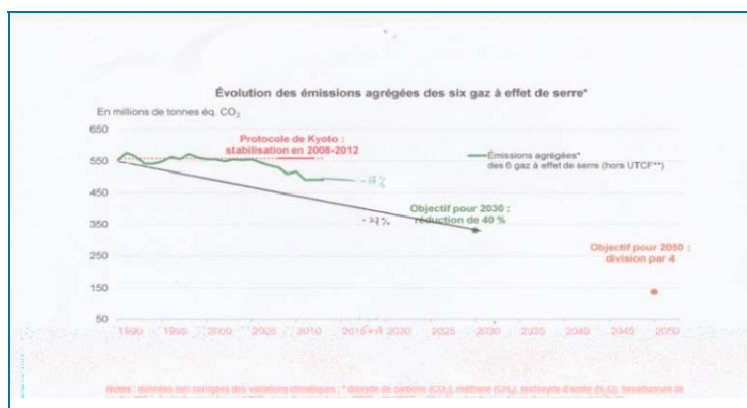
Les émissions agricoles sont constantes du fait de l'augmentation du cheptel bovin et de l'utilisation des engrais azotés.

Les émissions issues des transports ont augmenté du fait de la densification du transport routier ; à noter que l'effort réel pour diminuer le nombre de véhicules diesel : 70 000 par an est d'un faible effet sur un parc de véhicules de 21 millions

Les émissions issues de la production d'électricité croissent de 20% ; en effet, la moindre disponibilité des tranches nucléaires (révision) et les aléas climatiques (vague de froid de janvier 2017) a été compensée par un plus grand recours aux centrales thermiques.

Néanmoins il faut noter l'augmentation importante de l'électricité issue des éoliennes : +14.8% et du solaire Photovoltaïque : +9.2%.

Ces résultats ne permettent évidemment pas de se rapprocher de la trajectoire LTECV qui fixe un objectif de réduction de 40% en 2030 par rapport à 1990.



En 2017, la réduction n'est que de 17% par rapport à un objectif de 27%.

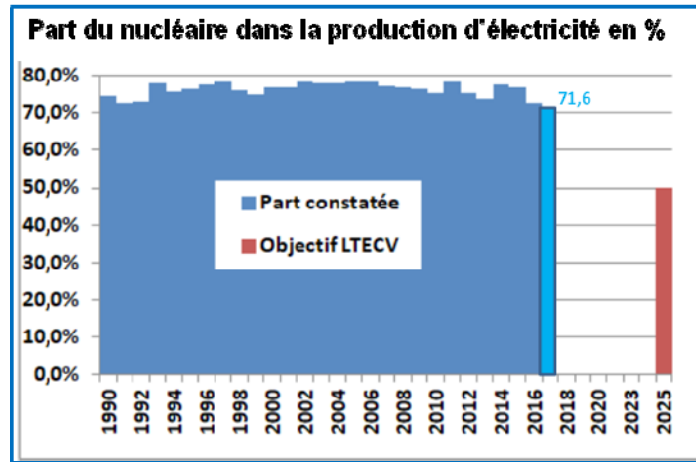
4.2 - Analyse de la production électrique

Toutes les statistiques ne sont pas disponibles, mais les Bilans Réseau de transport d'électricité (RTE) nous donnent rapidement des données intéressantes **relatives à la production d'électricité** ; pour les données globales, il faudra attendre.

Années	Total	Nucléaire		Fossile		Hydraulique		Eolien + solaire	
	TWh	TWh	%	TWh	%	TWh	%	TWh	%
2014	540.6	415.9	77	27	5	68.2	12.6	22.9	4.2
2015	546	416.8	76.3	34.1	6.2	58.7	10.8	28.5	5.3
2016	531.3	384	72.2	45.7	8.6	63.9	12	29	5.4
2017	529.4	379.1	71.6	54.5	10.3	53.6	10.1	33.2	6.2

Part du nucléaire dans la production électrique

En 2017, la part du nucléaire dans la production d'électricité s'établit à 71.6%, au plus bas depuis 1992. Comme vu plus haut ce taux est dû à une moindre disponibilité des tranches nucléaires. Rappelons que l'objectif de 50% en 2025 fixé par la loi transition écologique pour la croissance verte (LTECV), a été repoussé à 2035.



Part des combustibles fossiles dans la production électrique

Malgré une baisse de capacité liée à la fermeture de 4 groupes charbon à Porcheville et une à Cordemais, la part des combustibles fossiles a encore augmenté en 2017, s'établissant à 10.3% faisant suite à 8.6% en 2016, 6.2% en 2015 et 5% en 2014.

Cette hausse est due à la moindre disponibilité du nucléaire non suffisamment compensée par l'augmentation des énergies renouvelables.

Le gouvernement Philippe a programmé l'arrêt des centrales thermiques au charbon et au fioul d'ici 2022 mais il restera une importante capacité de centrales au gaz.

Part de l'éolien et du solaire dans la production électrique

Elle croît constamment, mais cette croissance est trop faible pour compenser les variations de la production nucléaire et hydraulique. En pourcentage total d'énergie renouvelable, la France est particulièrement en retard par rapport à son objectif 2020 (16 % fin 2016 ; objectif 2020 : 23 %).

4.3 - Pourquoi ces mauvais résultats ?

Bien sûr, ces résultats ne sont que très partiellement imputables à la gestion du gouvernement Philippe, en place depuis juin 2017.

[L'avis du CESE](#), inclus dans le *kit* du débat public sur la PPE, indique de manière claire les principales causes du retard pris. On retiendra :

- ✓ des moyens insuffisants, dont la stabilité n'est pas assurée, mis au service de la transition énergétique ;
- ✓ le flou qui entoure les grandes options (que la PPE, idéalement, devrait lever) ;
- ✓ une gouvernance confuse (nous y reviendrons) ;
- ✓ les lourds obstacles administratifs qui freinent le développement des énergies renouvelables ;
- ✓ une prise en compte insuffisante des aspects agricoles et alimentaires.

V. Le contexte politico-médiatique

Avant de tirer quelques enseignements de cette analyse de la politique énergétique d'Emmanuel Macron, il convient de rappeler dans quel contexte elle a été mise en œuvre, comment elle s'est intégrée à l'ensemble de la politique écologique du gouvernement, et enfin quel a été son retentissement.

5.1 – Une communication surtout orientée vers l'international

Dès le début du quinquennat (1^{er} juin 2017), la dimension internationale s'est imposée au président Macron à travers le **retrait américain de l'accord de Paris**. Fort opportunément, il a saisi cette occasion pour valoriser son image et apparaître comme l'ardent défenseur de la lutte climatique.

Il a poursuivi son action internationale en invitant à Paris le « *One planet summit* » (12 décembre 2017), qui a réuni un panel impressionnant de personnalités politiques et économiques, et débouché sur quelques résultats intéressants : des engagements complémentaires de plusieurs états, de la banque mondiale, et d'indéniables progrès dans le contrôle des obligations vertes (*green bonds*).

5.2 – Une action peu visible

Les nombreux chantiers ouverts par Nicolas Hulot, Ministre de la transition écologique et solidaire, semblent avoir fait l'objet d'une communication standard peu reprise par les grands médias, ce qui a occasionné un inconvénient majeur : la **quasi-absence de mise en perspective et en cohérence** des différentes mesures.

Le **plan climat**, premier acte majeur du Ministre (6 juillet 2017), a été correctement repris dans les grands médias, mais les chantiers ultérieurs, et en particulier le lancement du débat public sur la PPE, sont restés confidentiels en dehors du cercle des institutions et des ONG concernées. Quant aux importantes mesures **fiscales** adoptées dans le cadre du budget 2018, elles sont passées totalement inaperçues, noyées dans un prix des carburants orienté à la baisse. On connaît la suite !

5.3 – Quelques séquences marquantes

Deux actualités marquantes doivent être évoquées, quoique sans relation aucune avec l'action gouvernementale :

- ✓ **un été 2018 caniculaire**, non seulement en France (2^{ème} été le plus chaud depuis que les relevés de température existent, juste après 2003), mais dans l'ensemble de l'hémisphère nord où de nombreux records de chaleur ont été battus (Japon, Californie, Algérie, zone arctique, Europe du nord ...) ;
- ✓ la parution, le 8 octobre 2018, du **rapport 2018 du GIEC**, qui a détaillé pour la première fois les conséquences du réchauffement climatique, limité à 1,5°C et dépassant 2°C.

Ces deux évènements ont évidemment contribué à dramatiser la question climatique et à mettre en évidence l'urgence qu'elle revêt, avec d'autant plus d'acuité qu'ils sont tombés dans la même période que la **démission de Nicolas Hulot** le 28 août, largement commentée par tous les médias.

L'automne 2018 a également été marqué par deux mobilisations importantes :

- ✓ les **marches pour le climat** du 8 septembre (plus de 100 000 manifestants dans l'ensemble de la France, du 13 octobre et du 8 décembre 2018) ;
- ✓ les manifestations des « *gilets jaunes* » à partir du 17 novembre 2018, qui ont conduit au retrait de l'augmentation de la fiscalité carbone intégrée dans les lois de finances 2018 et 2019.

Autre mobilisation ; celle, inédite, de 135 députés de l'Assemblée nationale, qui ont créé le 16 octobre un « **collectif trans-partisan** » **pour le climat** », rassemblant des députés de 6 des 7 groupes politiques⁵ de l'Assemblée dans le but de donner plus d'initiative et d'efficacité à l'action parlementaire dans ce domaine. Ce groupe compte en particulier veiller à ce que les différents chantiers ouverts par Nicolas Hulot bénéficient des financements prévus.

VI. Conclusions

6.1 – Sur le fond

Les 18 premiers mois du quinquennat ont été consacrés principalement à l'ouverture de nombreux chantiers dont il est trop tôt pour mesurer les résultats.

Néanmoins, quelques décisions fortes ont été prises :

- ✓ fermer toutes les centrales à charbon d'ici à 2022 ;
- ✓ ne plus accorder de permis d'exploration d'hydrocarbures ;
- ✓ accélérer la montée en puissance de la taxe carbone ;
- ✓ faire converger les fiscalités essence et diesel avant la fin de la mandature ;
- ✓ mettre fin à la vente des voitures essence ou diesel d'ici à 2040 ;
- ✓ lancer un plan ambitieux de rénovation énergétique des bâtiments ;
- ✓ lancer un plan hydrogène pour le stockage des énergies intermittentes.

Les mesures prises dans le cadre du mouvement des « *Gilets Jaunes* », notamment la suppression de l'augmentation de la taxe carbone en 2019, atténuent la portée de ces décisions dont l'acceptabilité est loin d'être générale.

Par ailleurs, le principal indicateur, les émissions de GES, se dégrade en 2017.

L'action gouvernementale appelle de notre part les commentaires suivants :

- ✓ la plupart des mesures prises se situent sur le plan structurel et n'auront des effets qu'à moyen et long terme ;
- ✓ la montée en puissance (réelle mais insuffisante) des énergies renouvelables est trop faible pour compenser les aléas de production de l'hydroélectricité et du nucléaire et il sera difficile de réduire rapidement la consommation d'énergies fossiles ;
- ✓ il est urgent que des mesures efficaces d'économie d'énergie, en particulier la suppression de 100 000 *passoires thermiques* par an, soient financées et mises en œuvre vigoureusement.
- ✓ Le recul sur la taxe carbone met en évidence
 - la nécessité de veiller à l'acceptabilité des mesures prises ;
 - la difficulté de concilier politique écologique et politique économique et sociale.

⁵ Seul le groupe *France insoumise* a refusé d'en faire partie.

Plus largement⁶, nous estimons que la politique menée depuis le début du quinquennat ne met pas suffisamment l'accent sur l'indispensable réduction de notre consommation énergétique, associée à une évolution nécessaire de notre mode de vie. Surtout, elle ne fait pas suffisamment appel à la mobilisation de l'ensemble de la société en faveur d'une société plus sobre⁷.

C'est donc globalement une appréciation d'insatisfaction malgré des éléments positifs et donc

→ Drapeau orange



6.2 - Et la qualité démocratique ?

Sur ce dossier d'une importance particulière au regard du danger climatique et qui, du fait de l'antécédent de la loi de transition énergétique de 2015, a totalement échappé au travail parlementaire, nous retenons 6 critères de mesure de la qualité démocratique : la conformité aux promesses électorales, la qualité des processus de consultation, la pertinence des mesures prises, la cohérence de l'action gouvernementale, l'implication du monde politique et l'implication de la société civile.

La conformité aux promesses électorales

Comme nous l'avons vu, le programme présidentiel s'est peu appesanti sur la question de l'énergie comme sur la transition écologique au sens large. L'action entreprise pendant la première année du quinquennat est souvent allée au-delà des mesures annoncées. Nous attribuons donc à ce critère un :

→ Drapeau vert



La qualité des processus de consultation

Indéniablement, des consultations approfondies ont précédé les grandes prises de décision. C'est le cas du plan de rénovation énergétique des bâtiments et du plan hydrogène, sous une forme assez classique, et surtout de la PPE, pour laquelle des processus innovants ont été mis en place, sans éluder les questions les plus clivantes comme l'avenir de l'industrie nucléaire : plateforme contributive, réunions publiques à l'initiative de la société civile, consultation de « *citoyens lambda* » grâce au G400. Nous attribuons donc de nouveau à cet aspect un :

→ Drapeau vert



La pertinence des mesures prises

Globalement, les 18 premiers mois du quinquennat ont apporté des perspectives et des orientations utiles en matière énergétique. Le gouvernement a situé son action dans la continuité de la loi de 2015 mais s'est attaché, notamment au travers de la PPE, à en préciser de nombreux aspects, et à fixer un calendrier de long terme ambitieux. Il a également exploré quelques domaines nouveaux comme l'économie circulaire et l'utilisation de l'hydrogène.

⁶ Voir le [cahier d'acteur](#) rédigé par le Pacte civique dans le cadre du débat public sur la PPE.

⁷ Pour information, le Pacte civique a lancé en juin 2018 un nouvel atelier national sur le thème de la sobriété.

Mais la mise en application de ces orientations par des mesures concrètes s'est heurtée à deux difficultés : des moyens budgétaires insuffisants (notamment sur la question de l'isolation des logements), et surtout l'absence totale de lien entre sa politique écologique et sa politique économique et sociale, le contraignant à abandonner, pour l'ensemble de l'année 2019, la principale mesure concrète qu'il avait prise, le renforcement de la fiscalité carbone.

Nous attribuons donc à ce critère un :

→ **Drapeau orange**



La cohérence de l'action gouvernementale

Le gouvernement s'est saisi rapidement des principaux sujets qui concernent la politique énergétique, mais son action est critiquable à plusieurs points de vue.

✓ Si *le soldat Hulot a bien mérité de la patrie*, il s'est souvent trouvé bien seul pour défendre la transition énergétique : rarement soutenu explicitement par le Premier ministre, encore moins par le Président. Il en a résulté un manque cruel d'explication, de pédagogie, de mise en perspective des différentes actions lancées.

✓ La prolifération des annonces, des plans et des documents officiels (plan climat, stratégie nationale bas carbone, PPE), sans que leurs objectifs soient bien explicités, la préparation de lois importantes très liées à la question énergétique (loi agriculture-alimentation, loi d'orientation des mobilités) sans mise en cohérence avec la question énergétique, ont produit de la confusion et partiellement décrédibilisé l'action gouvernementale.

✓ Le gouvernement n'a pas résisté à la tentation de créer de nouvelles structures autour de la question énergétique, sans s'assurer de l'utilité de celles qui existaient déjà. Un exemple parmi d'autres : la création annoncée d'un *Observatoire de la rénovation énergétique* sur le terrain déjà passablement encombré de la performance énergétique des bâtiments ou encore du *Haut Conseil pour le climat*.

✓ Les différents plans n'ont pas suffisamment favorisé l'expression et l'initiative des collectivités locales.

Ces observations nous conduisent à attribuer au critère « cohérence de l'action gouvernementale » un :

→ **Drapeau orange**



L'implication du monde politique

Les partis politiques se sont peu impliqués dans les différentes démarches lancées par le gouvernement. A leur décharge, aucun lieu spécifique ne leur a été proposé pour débattre des différentes questions.

Ils n'ont pas été avares de critiques à l'encontre de l'action de Nicolas Hulot.

On ne peut, en revanche, que saluer l'initiative inédite des 135 députés regroupés, au-delà des appartenances partisans, pour faire avancer la transition écologique.

De manière globale, nous attribuons à l'implication du monde politique un :

→ Drapeau jaune



L'implication de la société civile

De manière générale, la société civile organisée (ONG, syndicats, organisations professionnelles, entreprises) a participé activement et de manière constructive aux différents processus de consultation lancés par le gouvernement.

Le succès de la marche pour le climat du 8 septembre, les nombreuses réactions positives enregistrées sur les réseaux sociaux après la démission de Nicolas Hulot mettent en évidence une motivation profonde d'une part importante de la société, particulièrement des jeunes, en faveur d'une politique énergétique vigoureuse. Bien sûr, le succès de la mobilisation des *gilets jaunes* apporte un sérieux contre-point à cette affirmation qui nécessitera de la part du Pacte civique un approfondissement sur les contradictions à l'œuvre dans la mise en place d'une ambition écologique partagée.

Cependant, globalement, nous attribuons à l'implication de la société civile un :

→ Drapeau jaune

